



## Nouveaux barèmes d'aides financières

**Le Conseil d'État du canton de Genève a validé une adaptation du règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale (RIASI), revalorisant les aides financières au 1er janvier 2024. Les nouveaux montants sont précisés dans ce document.**

### Forfait d'entretien pour les personnes à l'aide ordinaire (barème 1)

Le montant mensuel destiné à l'entretien de base (alimentation, vêtements, etc.) passe de CHF 1'006.- à CHF 1'031.- pour une personne suivie en barème 1. Cette augmentation concerne aussi les autres membres de la famille selon les mêmes critères qu'auparavant.

Nombre de personnes du groupe familial	Montant en CHF
1	1'031.-
2	1'578.-
3	1'918.-
4	2'207.-
5	2'496.-
6	2'784.-
7	3'073.-
8	3'362.-
9	3'650.-
10	3'939.-



## Loyer maximum pour les personnes à l'aide ordinaire (barème 1)

Les montants maximums de loyers sont évalués à la hausse pour les personnes suivies en barème 1.

Structure familiale	Montant en CHF
Personne seule	1'465.-
Couple	1'735.-
1 personne + 1 enfant ou couple + 1 enfant	1'925.-
1 personne + 2 enfants ou couple + 2 enfants	2'100.-
1 personne + 3 enfants ou couple + 3 enfants	2'250.-
Montant par personne supplémentaire	+150.-

## Forfait d'entretien pour les personnes à l'aide exceptionnelle (barème 2/ETSP)

Le montant mensuel destiné à l'entretien passe à CHF 350.- pour une personne suivie en barème 2. Cette augmentation concerne aussi les autres membres de la famille selon les mêmes critères qu'auparavant.

Nombre de personnes du groupe familial	Montant en CHF
1	350.-
2	607.-
3	812.-
4	940.-
5	1'048.-
6	1'156.-
7	1'264.-
8	1'372.-
9	1'480.-
10	1'588.-



## Forfaits mensuels pour les personnes à l'aide exceptionnelle (barème 2/ETSP)

Le forfait mensuel d'argent de poche est revalorisé :

- Il passe à CHF 38.- pour les enfants entre 11 et 16 ans.
- Il passe à CHF 95.- dès 17 ans.

Le forfait mensuel pour les frais de vêtements passe à CHF 38.- par personne.

## Montant quotidien d'entretien pour les personnes à l'aide d'urgence (non-entrée en matière et déboutés)

Le forfait quotidien d'entretien passe à CHF 11.- par jour pour une personne.

Nombre de personnes du groupe familial	Montant en CHF
1	11.-
2	20.-
3	26.-
4	30.-
5	33.-
6	36.-
7	39.-
8	42.-
9	45.-
10	48.-